

Année : 2022

Population : 1275 h

Groupement d'appartenance : CA SEINE EURE

Poste comptable : 027016 SGC DES ANDELYS

Strate : FPU : Communes de 500 à 1 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 027 - EURE

Commune : SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (21270598200016)

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 203 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région : 825 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière : 10269 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	708 615	556	710	757	871
Produits de fonctionnement CAF	663 615	520	693	733	843
dont : Impôts locaux	363 917	285	268	274	335
Fiscalité reversée par les GFP	102 649	81	65	61	82
Autres impôts et taxes	-12 826	-10	27	36	65
Dotation globale de fonctionnement	65 332	51	131	153	150
Autres dotations et participations	72 874	57	117	99	79
dont : FCTVA	0	0	2	3	3
Produits des services et du domaine	42 774	34	47	53	68
Total des charges de fonctionnement = B	620 983	487	601	612	706
Charges de fonctionnement CAF	558 634	438	569	576	667
dont : Charges de personnel (montant net)	335 935	263	245	258	301
Achat et charges externes (montants nets)	127 829	100	180	186	224
Charges financières	9 939	8	7	9	13
Subventions versées	15 350	12	21	20	25
Contingents	29 118	23	64	47	44
Résultat comptable = A - B = R	87 632	69	109	145	164
Capacité d'autofinancement brute = CAF	104 981	82	123	157	175

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	193 262	152	261	328	430
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	8 774	7	83	102	138
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	50	66	79
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	0	2
Subventions reçues	113 855	89	56	64	97
FCTVA	2 439	2	21	27	38
Autres fonds globalisés d'investissement	5 844	5	14	16	16
dont : Taxe d'aménagement	5 844	5	14	16	16
Amortissements	17 349	14	15	14	12
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	142 333	112	264	325	419
dont : Dépenses d'équipement	106 920	84	205	256	329
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	35 412	28	49	54	70
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	1	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-50 929	-40	3	-3	-11
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-50 929	-40	3	-3	-11
Résultat d'ensemble	138 561	109	106	148	176
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	456 993	358	365	440	587
dont encours des dettes bancaires et assimilées	456 993	358	356	432	572
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	456 993	358	356	432	572
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	45 351	36	56	63	82
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	158 322	124	477	678	559

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	115 569	91	126	163	182
Résultat comptable = A - B = R	87 632	69	109	145	164
Produits de fonctionnement CAF	663 615	520	693	733	843
Charges de fonctionnement CAF	558 634	438	569	576	667
Capacité d'autofinancement brute = CAF	104 981	82	123	157	175
Produits de cessions d'immobilisations	45 000	35	11	18	21
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	69 568	55	74	103	106
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	69 568	55	74	103	106

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	54,84 %	38,74 %	37,33 %	39,78 %
Dotations et participations reçues	20,83 %	35,87 %	34,39 %	27,16 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	9,84 %	18,94 %	20,91 %	17,81 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	22,88 %	31,68 %	32,33 %	33,58 %
Charges de personnel (montant net)	60,14 %	43,00 %	44,79 %	45,13 %
Charges financières	1,78 %	1,21 %	1,49 %	1,88 %
Contingents	5,21 %	11,19 %	8,17 %	6,62 %
Subventions versées	2,75 %	3,69 %	3,45 %	3,72 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	65,07 %	36,28 %	40,27 %	32,13 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	24,34 %	25,59 %	24,01 %
Subventions reçues	106,49 %	27,26 %	24,81 %	29,40 %
FCTVA	2,28 %	10,42 %	10,66 %	11,68 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	4,35	2,88	2,74	3,26
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	4,35	2,88	2,74	3,26
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,39	0,44	0,38	0,45

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	1 275 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	726			
Part des foyers non imposables	48,1 %	49,4 %	51,6 %	54,0 %
Revenu fiscal moyen par foyer	28 928	29 304	29 140	28 114

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	611			
-> dont part de résidences secondaires	5,7 %	7,9 %	12,4 %	13,4 %
-> dont logements vacants	0	1	1	2
Valeur locative nette des résidences secondaires	92 377			
Bases communales imposées en foncier bâti	1 210 026			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	80,4 %	80,3 %	73,7 %	78,7 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	8,6 %	0,9 %	1,4 %	0,9 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	10,4 %	10,7 %	11,5 %	11,0 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,7 %	8,1 %	13,2 %	9,2 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	54	35	38	45
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	54	35	38	45
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	61	44	41	48
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	61	44	41	48

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \ "MÉNAGES\ " TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	92 377	72	95	151	175
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 210 026	949	773	834	979
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	12 240	10	63	88	68
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	200 182	157	212	262	262

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	1 251 762	982	716	676	688

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0	4 742
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	Non voté	Non voté	0

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Valeur locative moyenne (TEOM)				

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	16,77 %	19,95 %	19,11 %	22,22 %
-> dont taux voté par la commune	9,63 %	9,86 %	9,60 %	12,73 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	1,91 %	1,93 %	1,32 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	7,14 %	9,98 %	9,56 %	9,54 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,00 %	43,46 %	44,70 %	38,48 %
-> dont taux voté par la commune	36,00 %	37,86 %	39,55 %	35,04 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	5,71 %	4,95 %	2,23 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	0,00 %	6,81 %	6,21 %	3,73 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	91,82 %	51,53 %	42,94 %	52,16 %
-> dont taux voté par la commune	89,05 %	35,59 %	30,04 %	43,78 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	11,94 %	11,32 %	6,08 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	2,77 %	15,42 %	12,99 %	8,06 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,33 %	45,67 %	38,20 %	39,68 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	46,33 %	45,67 %	38,20 %	39,68 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	24,22 %	24,48 %	23,11 %	25,61 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	24,22 %	24,48 %	23,11 %	25,61 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	8,32 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	13,45 %	14,88 %	12,82 %	11,63 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	17 831	14	19	29	40
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	8 897	7	9	14	22
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	6 592	5	8	13	15
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	2 342	2	2	1	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	444 328	348	336	373	377
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	436 657	342	293	330	343
> Effet du coefficient correcteur : reversement (+) / prélèvement (-)	-96 141	-75	-64	-108	-56
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	3	2	2
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	35	38	29
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	7 671	6	5	3	3
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	11 330	9	32	38	35
-> dont produits FNB au profit de la commune	10 884	9	22	26	30
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	295	0	9	11	5
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	151	0	1	1	0
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	1 808	1	2	3	2
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	1 808	1	2	3	2
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	52 810	41	52	61	67
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	51 598	40	51	60	66
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	1 212	1	1	1	1
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	168 358	132	107	87	80

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	21 761	17	34	40	35
-> dont au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	21 761	17	34	40	35
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	4 732	4	9	15	16
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	4 732	4	9	15	16
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	0	6	7	5
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	0	0	6	7	5
FRACTION DE TVA					
Fraction de TVA	8 930 373	7 004	6 835	10 201	8 926
-> dont au bénéfice de la commune (seulement pour la Ville de Paris)	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	8 930 373	7 004	6 835	10 201	8 926

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	8	4	3
FNGIR					
Versement	3 569	3	20	11	7
Prélèvement	0	0	13	20	17

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 263	3	24	42	29
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	2 589	2	23	42	29
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	949	1	3	3	4

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation part salaires - TP	0	0	0	0	0
Autres allocations compensatrices - CFE	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées